

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° 0003/AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 10/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**IMPUTATION BUDGETAIRE : ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**SOMMAIRE**

Pièce N° 1 : *Avis d'Appel d'Offres (AAO)*

Pièce N° 2 : *Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)*

Pièce N° 3 : *Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)*

Pièce N°4 : *Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*

Pièce N°5 : *Description Technique des fournitures*

Pièce N° 6 : *Bordereau des prix unitaires*

Pièce N° 7 : *Détail quantitatif et estimatif*

Pièce N° 8 : *Modèles des pièces*

Pièce N° 09 : *Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics*

Pièce N° 10 : *Grille d'évaluation*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption

(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

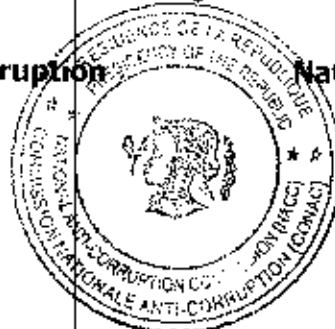
Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission

(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 10/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**IMPUTATION BUDGETAIRE : ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**(AAO)**

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél. : 237 22 20 37 32

Fax : 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 00003 /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 10/09/2019 RELATIF A  
L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA  
CONAC**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert (en procédure d'urgence) relatif à l'acquisition du matériel de reprographie pour le compte de la CONAC.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations objet du présent Marché comprennent la fourniture du mobilier de bureau ayant des caractéristiques techniques telles que décrites dans la pièce N°5 (spécifications techniques du DAO).

**3. Participation et origine**

Le présent Avis d'Appel d'Offres est ouvert aux entreprises exerçant dans le domaine et installées au Cameroun.

**4. Financement**

L'acquisition des fournitures, objet du présent Avis d'Appel d'Offres, est financée par le Budget d'Investissement Public de la CONAC au titre des exercices 2019 et suivants, sur imputation budgétaire : ligne 94. Le montant prévisionnel est cent vingt-quatre millions (124 000 000) FCFA toutes taxes comprises.

**5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé, à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

**6. Caution de soumission**

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère des Finances dont le montant

est de deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2 480 000) FCFA.

#### **7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé, à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA dans le Compte N°335988000189 domicilié à la BICEC et intitulé « compte spécial CAS-ARMP » représentant les frais d'achat du dossier.

#### **8. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies devra parvenir à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics de la CONAC, au plus tard le **02/10/2019 à 14 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**N° 125003 /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 10/09/2019 RELATIF A**  
**L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

#### **9. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

***L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque ou par une compagnie d'assurances agréée par le Ministère des Finances, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.***

#### **10. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **02/10/2019** à partir de 15 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CONAC, sis au Palais des Congrès de Yaoundé. Les Soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou se font représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une connaissance parfaite du dossier.

#### **11. Lieu et Délai de livraison**

La livraison aura lieu au Siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé. Le délai maximum de livraison est fixé à **trente (30) jours**, à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

## **12. Critères d'évaluation**

### **a. Les critères éliminatoires sont :**

1. l'absence de l'une des pièces du dossier administratif ou non-conformité de l'une d'elle après un délai de 48 heures ;
2. une fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. l'absence du prospectus ou de la fiche technique détaillée de la fourniture proposée ;
4. la modification ou refus d'acceptation du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. la non satisfaction de moins de 80% des spécifications techniques du matériel commandé ;
6. l'absence de caution de soumission.

### **b. Les critères essentiels sont :**

1. la présentation générale des dossiers (reliure, pagination, pièces dans l'ordre) ;
2. les références du Soumissionnaire dans des prestations similaires (avoir effectué au moins deux Marchés d'au moins trente millions (30 000 000) au cours des deux dernières années) assorties des justificatifs ;
3. les délais de livraison.

## **13. Durée de validité des offres**

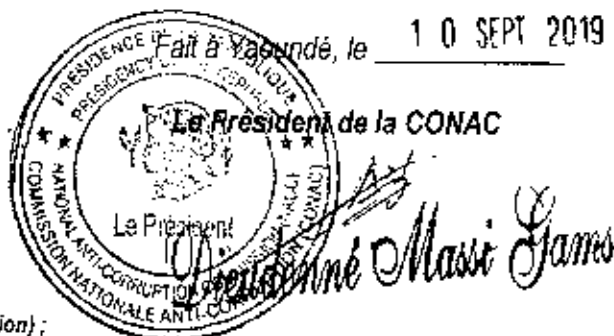
Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **14. Attribution**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme techniquement et évaluée la moins - disante.

## **15. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au siège de la CONAC, à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés de la CONAC.



### **AMPLIATIONS :**

- Maître d'Ouvrage ;
- CIPM;
- MINMAP (pour information) ;
- ARMP
- Archives/Chronos
- Affichage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél. : 237 22 20 37 32

Fax : 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

E.mail : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

### OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° 50002 /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 OF 10/09/2019 FOR THE  
ACQUISITION OF REPROGRAPHY EQUIPEMENT TO BE USED BY THE NATIONAL  
ANTI-CORRUPTION COMMISSION. (EMERGENCY PROCEDURE)

#### 1. Subject of the invitation to tender

The Chairman of the National Anti-Corruption Commission (NACC), Project Owner, hereby launches on behalf of the Commission, an Open National Invitation to Tender for the acquisition of reprography equipment in procedure of urgency.

#### 2. Consistency of services

The services subject of this contract shall include the supply of reprography equipment with technical characteristics as described in exhibit 5 (technical specifications)

#### 3. Participation and origin

This invitation to tender is open to companies in Cameroon specialized in the field of reprography equipment and have proven experience in the field.

#### 4. Funding

The supplies under this invitation to tender shall be financed by the NACC's 2019 and next Public Investment Budget, line 94. The estimated budget for the supplies stands at **CFA 124 000 000 (One hundred and twenty-four million) Francs all taxes inclusive.**

#### 5. Consultation of Tender file

The Tender File may be consulted during working hours at the National Anti-Corruption Commission situated at the Yaounde Conference Centre, Internal Public Contracts Administrative Management Entity, upon publication of this notice.

#### 6. Bid Bond

Each bidder must include in the administrative documents a bid bond, issued by a bank or an organization authorized by the Minister of Finance to issue bonds in the framework of public markets of an amount of **CFA 2 480 000 (two million four hundred and eighty thousand) Francs.**

## **7. Acquisition of Tender File**

The Tender File may be obtained during working hours from the Internal Public Contracts Administrative Management Entity NACC, situated at the Yaounde Conference Centre, upon publication of this notice and presentation of a payment receipt of a **non-refundable sum of CFA 100 000 (One hundred thousand)**, payable in a BICEC Agency, account No.3359880000189 named "CAS-ARMP special account" representing the purchasing fee of the Tender File.

### **1. Submission of Bids**

Each bid, drafted in english or french, in 7 (seven) copies including 1 (one) original and 6 (six) duplicates labeled as such, must reach the NACC Internal Public Contracts Administrative Management Entity no later than **02/10/2019 at 2 pm prompt, local time** and should bear the following indication:

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER**  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 OF 10/09/2019 FOR THE ACQUISITION  
**OF REPROGRAPHY EQUIPEMENT TO BE USED BY THE NATIONAL ANTI-CORRUPTION**  
**COMMISSION. (EMERGENCY PROCEDURE)**  
**"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID SESSION"**

### **9. Admissibility of Bids**

Under pain of rejection, the required administrative documents must be produced in original or certified true copies by the issuing services or competent authorities in accordance with the provisions of Special Regulations of the Tender. They must be less than three (03) months old prior to the date of submission of tenders or must have been established after the date of signature of the tender notice.

The absence of a bid bond issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Minister in charge of Finance shall lead to outright rejection of the bid with no recourse.

### **10. Opening of bids**

The bids shall be opened in one phase and will take place on **02/10/2019** as from 3 pm local time, by the NACC's Internal Tenders Board, situated at the Yaoundé Conference Center.

Only bidders or their duly authorized representatives with perfect knowledge of the bid file may attend the opening session.

### **11. Place of Delivery and Deadline**

Delivery shall take place at the NACC headquarters situated at the Yaounde Conference Center. The maximum deadline for delivery shall be 30 (thirty) days. This deadline runs from the date of notification of the service order to start service.

### **12. Evaluation Criteria**

#### **a. Eliminary Criteria:**

1. Absence or non-conformity of one of the documents in the administrative file after 48 hours;
2. False declarations or forged documents
3. Absence of manufacturer's manual or detailed technical sheet of the proposed supply
4. Modification or refusal to adhere to Special Administrative Clauses
5. Technical mark lower than 80%
6. Absence of the bid bond

b. **Essential Criteria:**

1. General presentation of the bid (binding, page numbering and documents in order)
2. Bidder references in similar services (having executed at least two contracts not less than CFA 30 000 000 (thirty million) Francs in the last two years) with supporting documents;
3. Supply deadlines.

**13. Period of validity of bids**

Bidders will remain bound to their bids for a period of ninety (90), with effect from the deadline of submission of bids.

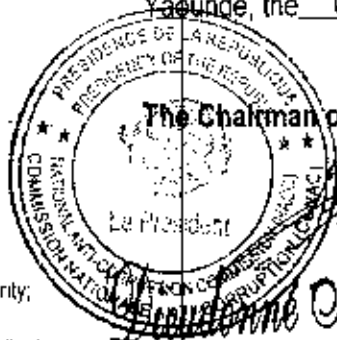
**14. Award**

The Contracting Authority will award the contract to the bidder who met the conditions of the eliminatory criteria and with the lowest bid.

**15. Additional Information**

Additional information can be obtained during working hours from NACC's Internal Tenders Board.

Yaounde, the 10 SEPT 2019



**Copies:**

- The Contracting Authority;
- CIPM;
- MINMAP (pour information);
- ARMP;
- Archives/Chronos
- Affichage

*Genevieve Massi Gams*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° 8000 YAONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.

IMPUTATION BUDGETAIRE : ligne 94

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

PIECE N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

## Table des matières

### A. Généralités

Article 1	: Portée de la soumission.	13
Article 2	: Financement.	13
Article 3	: Fraude et corruption.	13
Article 4	: Candidats admis à concourir.	13
Article 5	: Fournitures et services connexes répondant aux critères d'origine.	14
Article 6	: Qualification du Soumissionnaire.	14

### B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7	: Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.	14
Article 8	: Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.	15
Article 9	: Modification du Dossier d'Appel d'Offres.	15

### C. Préparation des offres

Article 10	: Frais de soumission.	15
Article 11	: Langue de l'offre.	15
Article 12	: Documents constituant l'offre.	15
Article 13	: Prix de l'offre.	16
Article 14	: Monnaies de l'Offre.	17
Article 15	: Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire.	17
Article 16	: Documents attestant l'admissibilité des fournitures.	17
Article 17	: Documents attestant de la conformité des fournitures.	17
Article 18	: Documents attestant de la qualification du Soumissionnaire.	18
Article 19	: Caution de soumission.	18
Article 20	: Délai de validité des offres.	18
Article 21	: Forme et signature des offres.	19

### D. Dépôt des offres

Article 22	: Cachetage et marquage des offres.	19
Article 23	: Date et heure limite de dépôt des offres.	19
Article 24	: Offres hors délai.	19
Article 25	: Modification, substitution et retrait des offres.	19

## **.. E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

Article 26	: Ouverture des plis et recours. ....	20
Article 27	: Caractère confidentiel de la procédure .....	20
Article 28	: Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage. ....	21
Article 29	: Conformité des offres .....	21
Article 30	: Evaluation de l'offre Technique. ....	21
Article 31	: Qualification du Soumissionnaire. ....	21
Article 32	: Correction des erreurs. ....	21
Article 33	: Evaluation des offres au plan financier .....	22
Article 34	: Comparaison des offres .....	22

## **F. Attribution du Marché**

Article 35	: Attribution du Marché .....	22
Article 36	: Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure .....	22
Article 37	: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché. ....	22
Article 38	: Notification de l'attribution du Marché. ....	22
Article 39	: Publication des résultats d'attribution du Marché et recours. ....	23
Article 40	: Signature du Marché. ....	23
Article 41	: Cautionnement définitif. ....	23

## A. Généralités

### Article 1 : Portée de la soumission

1. Le Président de la CONAC, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités.
2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.
3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" fait référence au jour calendaire.

### Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent Appel d'Offres est précisée dans le RPAO.

### Article 3 : Fraude et corruption

1. Le Maître d'Ouvrage exige des Soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce Marché. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :
  - a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
    - i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché ;
    - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché ;
    - iii. Pratiques collusoires\* désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs Soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
    - iv. Pratiques coercitives\* désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché.
  - b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses et/ou collusoires pour l'attribution de ce Marché.
2. Le Ministre des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout Soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initié, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

### Article 4 : Candidats admis à concourir

En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :

- a. Un Soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du Soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
- b. Un Soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du Soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un Soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des Marchés passés au titre du présent Appel d'Offres ; ou
- ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- c. Le Soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est :

- (i) juridiquement et financièrement autonome ;
- (ii) administrée selon les règles du droit commercial ;
- (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage ou de l'Autorité Contractante.

#### **Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine**

1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent Marché devront provenir de pays répondant aux critères d'origine définis dans le RPAO.
2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

#### **Article 6 : Qualification du Soumissionnaire**

1. Les Soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre soumettre un acte habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire; et fournir toutes les informations demandées aux Soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le Marché. Les informations suivantes pourront être exigées de l'attributaire si le Maître d'Ouvrage le désire :
  - a. Les états de synthèse des deux derniers exercices (DSF 2017-2018);
  - b. Une Attestation de Capacité Financière délivrée par une Banque locale crédible ;
  - c. Les commandes acquises et les Marchés attribués ;
  - d. Les litiges commerciaux pendant devant les Tribunaux ou en cours de justice.
2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitante) doivent satisfaire aux conditions suivantes :
  - a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
  - b. L'offre et le Marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
  - c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme;
  - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis-à-vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du Marché ;
  - e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
3. Les Soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

#### **B. Dossier d'Appel d'Offres**

##### **Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du Marché. Outre l'(es) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :
  - a. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;
  - b. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
  - c. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
  - d. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
  - e. Le Cahier des Spécifications Techniques ;
  - f. Le cadre du Bordereau des prix unitaires ;
  - g. Le détail estimatif.

- h. Le modèle de lettre de soumission
  - i. Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités
  - j. Le modèle de caution de soumission
  - k. Le modèle de cautionnement définitif
  - l. Le modèle de caution de retenue de garantie
  - m. La liste des banques et organismes financiers agréés par le Ministre des Finances autorisés à émettre des cautions.
2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

#### **Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

1. Tout Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit quatorze (14) jours au moins avant l'ouverture des offres.
2. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les Soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.
3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris l'ouverture des plis, tout Soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des Marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.
4. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage avec copies à l'Autorité chargée des Marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des Marchés publics. Il doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres. Le Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des Marchés publics.

#### **Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres**

1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.
2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les Soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit.
3. Afin de donner aux Soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, pour la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

### **C. Préparation des offres**

#### **Article 10 : Frais de soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Autorité Contractante n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'Appel d'Offres.

#### **Article 11 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

#### **Article 12 : Documents constituant l'offre**

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

### **a. Volume 1 : Dossier administratif**

Il comprend :

- i. tous les documents attestant que le Soumissionnaire:
  - a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur;
  - s'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
  - n'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - n'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

### **b. Volume 2 : Offre technique**

#### 1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les Soumissionnaires attestant la qualification des Soumissionnaires conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

#### 2. Propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des Soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations.

#### 3. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché

Le Soumissionnaire remettra les copies des documents ci-après, dûment cachetées et paraphées à chaque page et signées à la dernière page, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### **c. Volume 3 : Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir:

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le Détail estimatif dûment rempli.
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les Soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

Si, conformément aux dispositions du RPAO, les Soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'Offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un Marché.

### **Article 13 : Prix de l'offre**

1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe. Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement. Les prix proposés dans les formulaires de sous-détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix des fournitures (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;

- ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué
  - iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale spécifiée dans le RPAO.
2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO.

Sauf disposition contraire du CCAP une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAC.

3. Au cas où l'Appel d'Offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un Marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque Marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

#### **Article 14 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA.

#### **Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAC.

#### **Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAC, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.
2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

#### **Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures**

1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le CCTP.
2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.
3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.
4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

#### **Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire**

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage :

1. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures, qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit Soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun (Convention de représentation ou de Partenariat avec le Fabricant);
2. Que le Soumissionnaire a la capacité financière et technique pour exécuter le Marché ;
3. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
4. Que le Soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO ou dans la Concession automobile.

#### **Article 19 : Caution de soumission**

1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.
3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
4. Les Cautions de Soumission des Soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de dix (10) jours, dès publication du résultat de l'attribution.
5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le Marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
6. La caution de soumission peut être saisie :
  - a. Si le Soumissionnaire :
    - i. retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre; ou
    - ii. n'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou
  - b. Si le Soumissionnaire retenu :
    - i. manque à son obligation de souscrire le Marché en application de l'article 39 du RGAO ; ou
    - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 40 du RGAO.

#### **Article 20 : Délai de validité des offres**

1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d'Ouvrage ou considérée comme non conforme.
2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante.
3. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.
4. Lorsque le Marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au Soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au(x) Soumissionnaire(s).

La demande du Maître d'Ouvrage devra inclure une formule de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du Marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au Soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

#### **Article 21 : Forme et signature de l'offre**

1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre.

#### **D. Dépôt des offres**

##### **Article 22 : Cachetage et marquage des offres**

1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire.
2. Les enveloppes intérieures et extérieures :
  - a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
  - b. Porteront le nom du Marché ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".
3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.
4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

##### **Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres**

1. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

##### **Article 24 : Offres hors délai**

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

##### **Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres**

1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.

4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

#### **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

##### **Article 26 : Ouverture des plis et recours**

1. La Commission Interne de Passation des Marchés de la CONAC procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des Soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé, que si la notification correspondante, contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante.

La modification de l'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

1. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du Soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais (en cas d'ouverture des offres financières) et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
2. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
3. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
4. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des Soumissionnaires.
5. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité de l'Examen de Recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics. Ledit recours doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

##### **Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure**

1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des Soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux Soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.
2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-Commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du Marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

### **Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage**

1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout Soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la Sous-Commission d'Analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.
2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les Soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission de Passation des Marchés et de la Sous-Commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du Marché.

### **Article 29 : Conformité des offres**

1. La Sous-Commission d'Analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
2. La Sous-Commission d'Analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
  - a. qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
  - b. qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ; ou
  - c. dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.
4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

### **Article 30 : Evaluation de l'offre technique**

1. La Sous-Commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
2. La Sous-Commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'Appel d'Offres et l'évaluation technique, la Sous-Commission d'Analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la Commission de Passation des Marchés d'écarter l'offre en question.

### **Article 31 : Qualification du Soumissionnaire**

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

### **Article 32 : Correction des erreurs**

1. La Sous-Commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-Commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :
  - a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-Commission d'Analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé :

- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
  - c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-Commission d'Analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
  3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

#### **Article 33 : Evaluation des offres au plan financier**

1. La Sous-Commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.
2. Pour cette évaluation, la Sous-Commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après:
  - a. le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
  - b. les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
  - c. les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO.
3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

#### **Article 34 : Comparaison des offres**

La Sous-Commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 33 du RGAO.

#### **F. Attribution du Marché**

##### **Article 35 : Attribution**

1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.
2. Si l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce Marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les Soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

##### **Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure**

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la Commission des Marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

##### **Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché**

L'Autorité Contractante, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

##### **Article 38 : Notification de l'attribution du Marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du Marché et le délai d'exécution.

### **Article 39 : Publication des résultats d'attribution du Marché et recours**

1. L'Autorité Contractante communique à tout Soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur Indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du Marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
2. L'Autorité Contractante est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des Soumissionnaires concernés qui en font la demande.
3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés publics.
4. En cas de recours, il doit être adressé au Comité de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés publics. Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

### **Article 40 : Signature du Marché**

Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du Marché à compter de la souscription par l'attributaire du projet de Marché. Il notifie le Marché à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de signature.

### **Article 41 : Cautionnement définitif**

1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du Marché par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou une compagnie d'assurances agréé conformément aux textes en vigueur.
4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du Marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 0007/AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC

MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.

IMPUTATION BUDGETAIRE : ligne 94

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

(RPAO)

\*\*\*\*\*

## Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Les renseignements et les données qui suivent pour l'acquisition des fournitures devront compléter ou préciser les clauses du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO). En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

Ref. RGAO	Généralités
1	Définition des prestations: les prestations objet du présent Marché comprennent la fourniture, le transport, la maintenance et la réception du matériel de reprographie.
2	Nom et adresse de l'Autorité Contractante : <b>Le Président de la CONAC</b>
3	Nom et adresse du Maître d'Ouvrage: <b>Le Président de la CONAC</b>
4	Délai de livraison: <b>trente (30) jours</b> dès notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la livraison.
5	Source de financement: Budget d'investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.
6	Conditions de participation : Le présent Dossier d'Appel d'Offres s'adresse aux entreprises installées au Cameroun.
7	<p><b>Qualification du Soumissionnaire</b></p> <p>La notation de l'offre technique se fera sur la base des critères essentiels définis ci-après, selon un principe binaire de satisfaction des conditions du Dossier d'Appel d'Offres suivantes :</p> <p><b>a. Les critères éliminatoires sont :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de l'une des pièces du dossier administratif ou non-conformité de l'une d'elle après un délai de 48 heures ;</li> <li>2. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;</li> <li>3. Absence du prospectus ou de la fiche technique détaillée de la fourniture proposée ;</li> <li>4. Modification ou refus d'acceptation du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;</li> <li>5. Non satisfaction de moins de 80% des spécifications techniques du matériel commandé ;</li> <li>6. Absence de caution de soumission.</li> </ol> <p><b>b. Les critères essentiels sont :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la présentation générale des dossiers (reliure, pagination, pièces dans l'ordre) ;</li> <li>2. les références du Soumissionnaire dans des prestations similaires (avoir effectué au moins deux Marchés d'au moins trente millions (30 000 000) au cours des deux dernières années) assorties des justificatifs ;</li> <li>3. les délais de livraison.</li> </ol> <p>L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera jugée techniquement conforme et évaluée la moins -disante.</p>

8	<p><b>ECLAIRCISSEMENTS ET MODIFICATIFS AUX DOCUMENTS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</b></p> <p>Les Soumissionnaires peuvent demander des renseignements concernant les documents de l'Appel d'Offres. Le cas échéant, ils devront s'en référer par écrit à l'Autorité Contractante, en vue d'obtenir les précisions souhaitées, avant le dépôt de leurs offres. L'Autorité Contractante y répondra par écrit avant les quatorze (14) jours qui précèdent la date limite de dépôt des offres.</p> <p>Aucune réponse ne sera donnée à des questions verbales et toute interprétation par un Soumissionnaire des documents d'Appel d'Offres n'ayant pas fait l'objet d'un additif sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité de l'Autorité Contractante.</p> <p>Des additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourraient également être apportés par l'Autorité Contractante, en vue de rendre plus compréhensibles les documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques ou autres documents d'Appel d'Offres. Ces additifs feront partie intégrante des documents de l'Appel d'Offres et seront communiqués par courrier, télex, télécopie ou e-mail à tous les acquéreurs du dossier qui en accuseront réception par les mêmes voies. L'Autorité Contractante devra, autant que possible, reporter la date de remise des offres pour la prise en compte desdits additifs.</p>
9	<p><b>ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE</b></p> <p>L'établissement des prix par le Soumissionnaire est réputé avoir été fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics. Le montant de l'offre fera apparaître le montant hors taxes, le montant de la taxe sur la valeur ajoutée, et le montant Toutes Taxes Comprises en francs CFA.</p> <p>Le Soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres, les prix du bordereau des prix unitaires, les porter dans le cadre du détail estimatif et les multiplier par les quantités indiquées, de façon à obtenir le montant total de son offre. En cas de discordance entre les prix en lettres et ceux en chiffres, les premiers seront ceux à considérer et serviront de base au calcul du montant de l'offre, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique dans le sous-détail du prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra.</p> <p>Sous peine de rejet, le bordereau des prix unitaires devra être obligatoirement complet. Les éventuelles erreurs de calcul seront redressées par la Sous-Commission d'Analyse des offres et le montant sera révisé si nécessaire, sans que cela ne donne lieu à quelque réclamation que ce soit par le Soumissionnaire</p>
10	<p><b>Préparation des offres</b></p>
10.1	<p>Langue de l'offre : <b>français ou anglais</b></p>
10.2	<p>La liste des informations sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><b>Enveloppe A : Dossier administratif</b></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur (suivant modèle joint);</li> <li>b. l'accord de groupement le cas échéant;</li> <li>c. le pouvoir de signature le cas échéant ;</li> <li>d. une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du Soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres;</li> <li>e. une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun;</li> <li>f. une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP pour les Soumissionnaires locaux;</li> <li>g. une attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de la dite caisse datant de moins de trois mois;</li> <li>h. une copie certifiée conforme de la carte du contribuable ;</li> <li>i. l'attestation de non redevance vis-à-vis du fisc ;</li> <li>j. le Registre de Commerce.</li> </ol>

Toutes ces pièces devront dater de moins de trois (3) mois et être en cours de validité. En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f et g étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

#### **Enveloppe B : Offre technique**

##### **1. Les renseignements sur les qualifications**

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les Soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 7.1 du RPAO. Le Soumissionnaire produira la preuve d'avoir déjà exécuté au moins deux Marchés d'au moins trente millions (30 000 000) au cours des deux (02) dernières années, avec les montants desdits Marchés, les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage ainsi que les documents justificatifs (copies de première et dernière pages de Marché, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces Marchés).

##### **2. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché**

Le Soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractère administratif et technique régissant le Marché, à savoir : le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les Spécifications Techniques.

##### **3. Engagement sur l'honneur pour la garantie**

#### **Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière**

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- a) La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, signée et datée ;
- b) Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
- c) Le Détail estimatif dûment rempli ;
- d) Le Sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Toutes les pièces constitutives de l'offre, en trois (03) enveloppes, seront placées dans une quatrième enveloppe cachetée qui portera exclusivement les mentions suivantes :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR  
LE COMPTE DE LA CONAC  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les Soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

**NB: Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.**

11

**Prix de l'offre**

11.1.

Les prix unitaires seront libellés en Francs CFA hors TVA, aux conditions économiques en vigueur le premier jour ouvrable du mois durant lequel est fixé la date de la remise des offres.

Cependant, le montant de la soumission s'entend tous droits et taxes compris, conformément aux dispositions du décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003. Il est obtenu par application, au montant total hors taxes, du taux des taxes.

11.2.	Les prix du Marché sont fermes et non révisables.
12	<p><b>Evaluation des offres financières</b></p> <p>La Sous-Commission d'Analyse vérifiera si les offres financières sont conformes et complètes. Elle procédera en outre à la vérification des opérations de calculs et des erreurs éventuelles y afférentes.</p> <p>Les offres financières des Soumissionnaires seront vérifiées et éventuellement corrigées sur la base suivante</p> <p>En cas de différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, c'est le montant en lettres qui fera foi ;</p> <p>En cas d'omission d'un prix unitaire dans l'offre, cette offre sera purement et simplement éliminée ;</p> <p>S'il y a une différence entre le prix du sous détail et celui du bordereau des prix unitaires, celui du sous détail fera foi ;</p> <p>Le montant de la soumission sera alors corrigé. Si l'attributaire provisoire n'accepte pas cette correction, son offre sera rejetée et sa caution de soumission pourra être saisie dans ce cas.</p>
13	<p><b>ATTRIBUTION</b></p> <p>Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre sera conforme et évaluée la moins - disante.</p>
14	<p><b>PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les Marchés résultant du présent Appel d'Offres seront préparés, passés et exécutés conformément aux dispositions du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics.</li> <li>2. Les entreprises retenues en recevront notification à leurs adresses officielles ou par voie de presse.</li> <li>3. Dans le cas où le Cocontractant n'aura pas rempli ses obligations, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler sans aucun recours l'adjudication du Marché à ce dernier.</li> <li>4. Une fois le Marché approuvé et signé, l'adjudicataire en reçoit notification. Il doit dans les vingt (20) jours qui suivent, produire son cautionnement définitif (selon le modèle joint en annexe) et procéder à son enregistrement suivant les procédures et taux en vigueur.</li> <li>5. Le Cocontractant retenu devra après signature du Marché et conformément aux conditions de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer le démarrage rapide des livraisons dès réception de l'Ordre de Service du Maître d'Ouvrage.</li> </ol>
15	<p><b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b></p> <p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics de la CONAC sise au Palais des Congrès de Yaoundé.</p>
16	<b>DELAÏ DE VALIDITE DES OFFRES : 90 JOURS</b>
17	Validité de la caution de soumission : <b>120 jours</b> (30 jours au-delà du délai de validité des offres).
18	<b>NOMBRE DE COPIES DE L'OFFRE : Sept (7) donc un (1) original et six (6) copies</b>

19	<p><b>DEPOT DES OFFRES</b></p>	<p>Date et heure limites de dépôt des offres: le <b>02/10/2019</b> à <b>14 heures</b> à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics de la CONAC sise au Palais des Congrès de Yaoundé.</p>
20	<p><b>OUVERTURE DES OFFRES</b></p>	<p>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis: le <b>02/10/ 2019</b> à <b>15 heures</b>, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CONAC située au Palais des Congrès de Yaoundé, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants respectifs.</p>
21	<p><b>CAUTIONNEMENT DEFINITIF</b></p>	<p>Dans les vingt (20) jours suivant la réception de la notification d'attribution du Marché, par les soins de l'Autorité Contractante, le Soumissionnaire retenu fournira le cautionnement définitif, conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales, en utilisant le Modèle de cautionnement définitif inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres (voir le Modèle de cautionnement définitif inclus dans le présent DAO).</p>

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

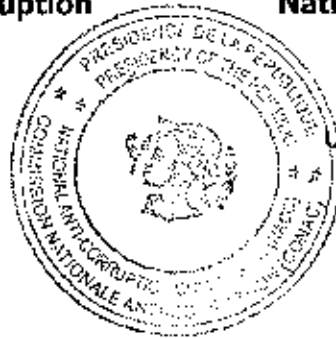
Presidency of the Republic

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° 0003 /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**IMPUTATION BUDGETAIRE : ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES (CCAP)**

\*\*\*\*\*

# Sommaire

## Chapitre I: Généralités...

Article 1	: Objet du Marché	33
Article 2	: Consistance des prestations	33
Article 3	: Procédure de Passation du Marché	33
Article 4	: Définitions et attributions (CCAG Article 2)	33
Article 5	: Langue, loi et réglementation applicables	33
Article 6	: Normes (CCAG Article 3)	33
Article 7	: Pièces constitutives du Marché (CCAG Article 9)	34
Article 8	: Textes généraux applicables	34
Article 9	: Communication (CCAG Articles 6)	34
Article 10	: Ordres de service(CCAG Article 8)	35

## Chapitre II: Clauses Financières

Article 11	: Garanties et cautions (CCAG Articles 21 et 40).....	35
Article 12	: Montant du Marché	35
Article 13	: Lieu de paiement	35
Article 14	: Variation des prix (CCAG Article 17).	35
Article 15	: Formules de révision des prix (CCAG Article 18).	36
Article 16	: Formules d'actualisation des prix (CCAG Article18).	36
Article 17	: Avances (CCAG Article 21).	36
Article 18	: Paiement (CCAG Article19).	36
Article 19	: Intérêts moratoires (CCAG Article 20).	36
Article 20	: Pénalités de retard (CCAG Article 34).	36
Article 21	: Régime fiscal et douanier (CCAG Article10).	36
Article 22	: Timbres et enregistrement des Marchés (CCAG Article 11).	36

### Chapitre III: Exécution des prestations

Article 23	Brevet (CCAG)	37
Article 24	Lieu et délais de livraison (CCAG Articles 31 et 33.1)	37
Article 25	Rôles et responsabilités du fournisseur (CCAG)	37
Article 26	Transport et assurances (CCAG Article 31)	37
Article 27	Essais et services connexes (CCAG Article 28)	37

### Chapitre IV: Réception .....

Article 28	Documents à fournir avant la réception technique (CCAG Article 41)	38
Article 29	Réception provisoire (CCAG Articles 40 et 41)	38
Article 30	Délai de garantie (CCAG Article 40)	38
Article 31	Réception définitive (CCAG Article 48)	39

### Chapitre V: Dispositions diverses

Article 32	Résiliation du Marché (CCAG Article 57)	39
Article 33	Cas de force majeure (CCAG Article 56)	39
Article 34	Différends et litiges (CCAG Article 61)	40
Article 35	Edition et diffusion du présent Marché	40
Article 36	Entrée en vigueur du Marché	40

## CHAPITRE I: GENERALITES

### Article 1: Objet du Marché

Le présent Marché a pour objet l'acquisition du matériel de reprographie dont les caractéristiques sont définies dans les spécifications techniques.

### Article 2 : Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Marché comprennent la fourniture du matériel de reprographie, ayant des caractéristiques techniques telles que décrites dans la pièce N°5 (spécifications techniques du DAO).

### Article 3 : Procédure de passation du Marché

Le présent Marché est passé par procédure d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence.

### Article 4 : Définitions, attributions et nantissements

#### 1. Définitions et attributions

- L'Autorité Contractante est le **Président de la CONAC**; il est responsable de l'organisation, du bon fonctionnement et du contrôle du Marché.
- Le Maître d'Ouvrage est le **Président de la CONAC**.
- Le Chef Service du Marché est le **Responsable de la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés de la CONAC**, Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du Marché est le **Responsable Informatique de la CONAC**.
- Le Cocontractant : Il s'agit de toute personne physique ou morale partie au contrat, en charge de l'exécution des prestations prévues dans le Marché.

#### 2. Nantissement.

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le **Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire**;
- Le responsable chargé du paiement est le **Payeur Général** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est le **Responsable de la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés de la CONAC**.

### Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables

1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.
2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa Société que dans la réalisation du Marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### Article 6: Normes

1. Les fournitures livrées en exécution du présent Marché seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun, cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'Autorité compétente.
2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent Marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **Article 7 : Pièces constitutives du Marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

- la lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ci-dessous visés ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- les Spécifications Techniques (ST) ou le CCTP ;
- les éléments propres à la détermination du montant du Marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés publics de fournitures mis en vigueur par l'Arrêté n° 033 CAB/PM du 13 février 2007 ;
- le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du Marché.

## **Article 8 : Textes généraux applicables**

Le présent Marché est soumis à :

1. la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 modifiée et complétée par l'ordonnance 2019/001 du 29 mai 2019 ;
2. la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des Autres Entités Publiques ;
3. la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
4. le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
5. le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
6. le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
7. la circulaire 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
8. la circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système de la Marchés publics ;
9. la circulaire budgétaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'Exécution des loi de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019;
10. les normes en vigueur.

## **Article 9 : Communication**

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire :  
*[insérer les noms et adresses complètes du fournisseur]*
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :  
Monsieur le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption à Yaoundé

## Article 10 : Ordres de service

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé et notifié par l'Autorité Contractante.
2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés et notifié par l'Autorité Contractante.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront signés et notifié par l'Autorité Contractante.
4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage.
5. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.
6. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou d'autre cas de force majeure seront signés et notifié par l'Autorité Contractante.

## CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

### Article 11: Garanties et cautions

#### 1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif fixé à 5% du montant TTC du Marché. Le cautionnement sera restitué, ou la garantie de retenue libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

#### 2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du Marché. La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

#### 3. Cautionnement d'avance de démarrage

Il pourra être accordé au fournisseur et sur sa demande, une avance de démarrage conformément à l'article 17 du présent Marché.

Cette avance devra être garantie par une caution solidaire et personnelle délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et réalisée à 100% dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La totalité de cette avance devra être restituée au cours du paiement du premier décompte.

### Article 12: Montant du Marché

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de

(En chiffres) \_\_\_\_\_ (En lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) soit:

- Montant hors taxes: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

- Montant de la TVA: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

Le montant du Marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors taxes, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### Article 13 : Lieu de paiement

1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans le Marché, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le Marché conformément aux dispositions du Marché.

2. Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_.

### Article 14 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables. Les acomptes payés au fournisseur au titre d'avance ne sont pas révisables.

#### **Article 15: Formules de révision des prix**

Non applicable

#### **Article 16: Formules d'actualisation des prix**

Non applicable

#### **Article 17 : Avances de démarrage**

1. Le Fournisseur pourra obtenir, sur sa demande sans avoir à faire la preuve de débours, dès la notification du Marché, une avance de démarrage égale à Trente pour Cent (30 %) du montant du Marché. La demande d'avance, accompagnée de la caution mentionnée à l'article 11.3, doit être présentée dans un délai n'excédant pas la durée de livraison d'un (01) mois prévu pour le Marché, à compter de la date de notification du Marché.
2. Le délai de paiement de l'avance de démarrage est fixé à trente (30) jours à compter de sa demande par le fournisseur.

#### **Article 18 : Mode de Paiement**

Le fournisseur sera payé par un décompte unique ou en deux décomptes établis par ses soins accompagnés des documents suivants :

- Procès-verbal de réception ;
- Cautionnement définitif ;
- Contrat enregistré.

Le paiement se fera sous le contrôle de l'Ingénieur après la réception des prestations du présent Marché.

#### **Article 19: Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux dispositions des articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **Article 20: Pénalités de retard**

Les pénalités de retard sont payés par état des sommes dues conformément aux dispositions de l'article 168 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **Article 21 : Régime fiscal et douanier**

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés publics. La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment:

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'acompte d'impôt sur le revenu (AIR) qui constitue un pré-compte d'impôt;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le Marché:
  - des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
  - des droits et taxes communaux;
  - des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 22: Timbres et enregistrement du Marché**

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

## CHAPITRE III: EXECUTION DES PRESTATIONS

### Article 23: Brevet

Le fournisseur garantit a le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers ou chant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### Article 24: Lieu et délai de livraison

1. Le lieu de livraison est le **siège de la CONAC**.
2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent Marché est de trente (30) jours.
3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### Article 25: Rôles et responsabilités

1. **Rôles et responsabilités de l'autorité contractante** : il est chargé de l'organisation, du bon fonctionnement et du contrôle du Marché.
2. **Rôles et responsabilité du fournisseur** : il est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, de l'organisation et de la conduite des opérations de livraison.

### Article 26: Transport et assurances

#### 1. Emballage pour le transport

- Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier.
- Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

#### 2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

### Article 27: Essais et services connexes

D'une manière générale, les fournitures seront approvisionnées et mises en ordre de marche dans le local où elles sont livrées. Cet approvisionnement et cette installation qui sont entièrement à la charge et sous l'entière responsabilité du cocontractant de l'administration, seront prévus dans l'exécution des prestations, outre la livraison sur le site :

1. les essais et la mise en service des fournitures ; ils seront constatés par un procès-verbal dressé contradictoirement entre les parties ;
2. la remise en état de tout bien éventuellement détérioré par les opérations de mise en service du matériel, objet de la fourniture ;
3. la mise à disposition, sur place d'un technicien capable de donner aux utilisateurs et au personnel de maintenance, au moment de la prise de possession de la fourniture, les explications nécessaires à son bon fonctionnement et à son entretien.

Les visites techniques et les réparations devront se faire sur le lieu de l'emploi au besoin et les réparations après le délai de la garantie sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

## CHAPITRE IV : RECEPTION

### Article 28: Documents à fournir

Le fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- Contrat enregistré ;
- Notification du contrat ;
- Ordre de service de commencer les prestations ;
- Demande de réception ;
- Documents techniques de la fourniture.

### Article 29: Réception provisoire

#### 1. **Operations préalables :**

Le Cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage, de programmer la réception des fournitures.

#### 2. **La Commission de réception provisoire**

Elle sera composée des membres suivants:

Qualité	Désignation
Président	Le Maître d'ouvrage ou son représentant dûment mandaté
Rapporteur	L'ingénieur du Marché
Membres	Le Chef de service du Marché
	Le Comptable- Matière de la CONAC
	Le Responsable Informatique de la CONAC
	Le cocontractant ou son représentant dûment mandaté

La Commission devra vérifier la conformité de la fourniture avec les prescriptions du présent Marché et décider s'il y a lieu ou non d'effectuer la réception.

En cas de non-conformité, le fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la Commission effectuera la réception. Il sera dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par le fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date de la réception définitive.

Après la réception provisoire, le cocontractant est tenu de fournir au Maître d'Ouvrage le bordereau de livraison et la facture définitive.

**N.B :** Il n'est pas prévu de réception partielle

### Article 30: Délai de garantie

1. Le Cocontractant de l'Administration garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du Marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le Marché en a disposé autrement.
2. Les fournitures livrées en exécution du Marché n'auront aucune défektivité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont requis par les

spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du Cocontractant de l'Administration, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

3. Le Maître d'Ouvrage notifiera rapidement au Cocontractant de l'Administration par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie et pouvant être notamment un défaut de fabrication.
4. A la réception d'une telle notification, le Cocontractant de l'Administration réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt (20) jours sans frais pour le Maître d'Ouvrage.
5. Si le Cocontractant de l'Administration, après notification, manque à rectifier la ou les déficiences, durant la période sus-mentionnée, la durée de garantie pourrait alors être prolongée de la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les trente (30) jours de la notification de ce défaut de fabrication ; renouvelée intégralement dans le cas du remplacement du matériel.

#### **Article 31: Réception définitive**

1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.
2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.
3. La réception définitive marque la fin du Marché et libère le fournisseur de toutes ses obligations.
4. La signature contradictoire du décompte général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le Marché.

### **CHAPITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 32: Résiliation du Marché**

Le Marché peut être résilié comme prévu à la section II, sous section I paragraphes 1, 2 et 3 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de:

- retard de plus de 10 jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;
- retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% de leur montant ;
- refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- défaillance du fournisseur.

#### **Article 33: Cas de force majeure**

Nonobstant les dispositions des Articles 26, 32 et 34 du présent CCAP, le Cocontractant de l'Administration ne sera pas exposé à la saisie de son cautionnement définitif, ou à des pénalités, ou à la résiliation pour non-exécution, si, et dans la mesure où, son retard à exécuter ses prestations ou autre carence à remplir les obligations qui lui incombent en exécution du Marché est dû à un cas de force majeure.

Aux fins du présent Article, « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant de l'Administration et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et irrésistible. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, au titre de ses prérogatives, ou au titre du Marché, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies et mesures de quarantaine.

En cas de force majeure, le Cocontractant de l'Administration notifiera rapidement par écrit au Maître d'Ouvrage l'existence de la force majeure et ses motifs.

Il est du seul ressort du Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure.

**Article 34 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, conformément à l'article 187 du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

**Article 35: Edition et diffusion du présent Marché**

Vingt (20) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par l'Autorité Contractante.

**Article 36 et dernier : Entrée en vigueur du Marché**

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur.

**Lu et approuvé**

**Signature du Soumissionnaire**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 003/AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC

MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.

IMPUTATION BUDGETAIRE : ligne 94

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

PIECE N° 5 DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES

\*\*\*\*\*

## LES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES

Le Prestataire doit fournir un matériel de reprographie correspondant aux spécifications techniques ci-après :

### **I. COPIEUR MULTIFONCTIONS (quantité 01)**

1. **Type d'appareil** : Multifonction laser couleur.
2. **Fonctions de base** : Impression, copie, numérisation, envoi, stockage et télécopie en option.
3. **Vitesse du processeur** : Double processeur 1,75 GHz.
4. **Panneau de commande** :
  - Standard : écran LCD tactile couleur WSVGA TFT 25,6 cm (10,1 pouces) ;
  - Optionnel : panneau de commande couleur vertical SVGA 26,4 cm (10,4 pouces).
5. **Mémoire** : 4 Go de RAM
6. **Disque dur** : 1 To
7. **Connexion Réseau** : 1000Base-T/100Base-TX/10Base-T, sans fil LAN (IEEE 802.11 b/g/n).
8. **Port USB** :
  - 2 ports USB 2.0 (hôte) ;
  - 1 port USB 3.0 (hôte) ;
  - 1 port USB 2.0
9. **Protocoles réseau** : TCP/IP, type de châssis : Ethernet II.
10. **Applications d'impression** :
  - LPD/Raw/IPP/PPS/FTP/WSD/Mopria/GCP/AirPrint/Windows10 Mobile Print;
  - AppleTalk, type de trame : Ethernet SNAP ;
  - PAP (protocole d'accès de l'imprimante) ;
  - Navigateur Web.
11. **Chargeur papier** :
  - 2 cassettes de 1100 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>) ;
  - 2 cassettes de 550 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>) ;
  - Bac multifonction de 250 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>).
12. **Chargeur papier (en option)**
  - 1 magasin à papier latéral de 3500 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>) (magasin papier E1)
  - 1 magasin à papier latéral de 3500 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>) (magasin d'impression à la demande LITE-C1) ;
  - 1 magasin papier à multi-cassettes 6000 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>) (magasin papier-C1 à multi-cassettes).
13. **Capacité** :
  - maximale d'entrée papier : 9300 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>) ;
  - papier maximum en sortie :
    - sans module de finition : 250 feuilles (A4, 80 g/m<sup>2</sup>) ;
    - avec module de finition externe : 3500 feuilles (A4, 80 g/m<sup>2</sup>).

14. **Module de finition** : Agrafage-V2 ou Module de finition brochure-V2) 4250 feuilles (A4, 80 g/m<sup>2</sup>).

15. **Module de finition agrafage-X1 ou Module de finition brochure-X1)**

16. **Options de finition** :

- assemblage, groupage, tirage offset
- assemblage, groupage, décalage, agrafage, piqûre à cheval, perforation (plusieurs motifs), découpe, insertion, pli (en C/en Z/en deux/parallèle double/accordéon en Z)

17. **Supports pris en charge** :

➤ **Cassettes 1/2** :

- papier fin ;
- papier ordinaire ;
- papier recyclé ;

papier couleur ;  
papier pré-perforé ;  
papier épais ;

- papier machine,
- papier transparent ;
- papier à en-tête.

➤ **Cassettes 3/4** :

- papier fin ;
- papier ordinaire ;
- papier recyclé ;
- papier couleur ;

papier pré-perforé ;  
papier épais ;  
papier machine ;  
papier transparent ;

- enveloppe ;
- papier à en-tête ;
- papier à onglet ;
- carte postale.

➤ **Bac multifonctions** :

- papier fin ;
- papier ordinaire ;
- papier recyclé ;
- papier couleur ;
- papier pré-perforé ;

papier épais ;  
papier machine ;  
papier transparent ;  
étiquettes, enveloppe ;  
papier à en-tête ;

- papier à onglet ;
- papier calque ;
- papier couché ;
- carte postale ;
- papier texturé.

➤ **Bacs d'alimentation en option** :

- papier fin ;
- papier ordinaire ;
- papier recyclé ;
- papier couleur ;
- papier pré-perforé ;
- papier épais ;
- papier machine ;
- papier transparent ;
- étiquettes ;
- enveloppe ;
- papier à en-tête ;
- papier calque ;
- papier couché ;
- carte postale double ;
- carte postale quadruple ;
- papier texturé ;
- index.

Nécessite le magasin d'impression à la demande LITE C1 et un magasin d'impression à la demande LITE-C1 ou un magasin papier-C1 Multi cassettes.

## 18. Formats de supports pris en charge

➤ **Cassettes 1/2** : A4, B5

➤ **Cassette 3/4** :

- formats standard : A4, A4R, A3, B4, B5R, B5, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po), enveloppe (N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL) ;
- formats personnalisés : 139,7 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm. Formats personnalisés d'enveloppe : 98 mm × 148 mm à 330,2 mm × 487,7 mm.

➤ **Bac multifonctions** :

- formats standard : A4, A4R, A3, B4, B5R, B5, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po), enveloppes : N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL ;
- format personnalisé d'enveloppe : 90 × 148 mm à 330,2 × 487,7 mm ;
- formats personnalisés : 100 mm × 148 mm à 330,2 mm × 487,7 mm ;
- format libre : 100 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm.

➤ **Magasin papier-E1**. A4, B5.

➤ **Magasin d'impression à la demande LITE C1** :

- A4, A4R, A3, B4, B5, B5R, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po) Enveloppes : (N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL) Format personnalisé : 139,7 × 148 mm à 330,2 × 487,7 mm.

➤ **Magasin papier-C1 À multi-cassettes** :

- A4, A4R, A3, B4, B5, B5R, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po). Formats personnalisés : 139,7 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm

➤ **Grammages pris en charge**

➤ **Cassette 1/2** : 52 à 220 g/m<sup>2</sup>

➤ **Cassette 3/4** : 52 à 256 g/m<sup>2</sup>

➤ **Bac multifonctions** : 52 à 300 g/m<sup>2</sup>

➤ **Recto verso** : 52 à 220 g/m<sup>2</sup>

➤ **Temps de préchauffage** :

- à la mise en route : 30 secondes ou moins ;
- à partir du mode veille : 30 secondes ou moins ;
- mode de démarrage rapide : 4 secondes ou moins.

➤ **Dimensions (L × P × H)** : 689 mm × 941 mm × 1220 mm

➤ **Espace requis pour l'installation (L × P)**

- 1913 mm × 1524 mm (de base : bac multifonctions ouvert + module de finition brochures V2) 3818 × 1524 mm ; configuration complète : magasin papier-C1 multi cassettes + unité d'insertion de documents-N1 + perforateur professionnel-A1 multifonction + unité de pliage du papier-J1 + module de finition brochure-X1)

19. **Poids** : Environ 270 kg (toner compris)

## 20. Caractéristiques d'impression

- Méthode d'impression : Impression laser couleur
- Vitesse d'impression (noir et blanc/couleur) : 80/70 ppm (A4), 40/35 ppm (A3), 56/49 ppm (A4R), 80/70 ppm (A5R)

## 21. Résolution d'impression :

- 600 ppp × 600 ppp, 1200 ppp × 1200 ppp ;
- Langages PDL
- UFR II, PCL 6, Génueine Adobe PostScript niveau 3 (standard) ;
- Impression recto-verso.

## 22. Automatique

- Impression directe : Impression disponible depuis une clé USB, un espace avancé, une interface utilisateur distante et un navigateur Web<sup>2</sup>
- Types de fichier pris en charge : TIFF, JPEG, PDF, EPS et XPS.

## 23. Spécifications de copie :

- Vitesse de copie. 80/70 ppm (A4), 40/35 ppm (A3), 56/49 ppm (A4R), 80/70 ppm (A5R) ;
- Temps de sortie de la 1re copie (N&B/couleur) env. 4,4/5,4 secondes maximum.

## 24. Résolution de copie

- Lecture : 600 × 600 ppp ;
- Impression : jusqu'à 1200 × 1200 ppp ;
- Plusieurs copies ;
- Jusqu'à 9999 copies ;
- Agrandissement ;
- De 25 % à 400 % (par incréments de 1 %).

## 25. Spécifications de numérisation

- Type standard : lecteur et chargeur automatique de documents recto verso en un seul passage (DADF)
- Systèmes d'exploitation pris en charge : Windows Vista / 7 / 8.1 / 10 / Server 2008 / Server 2008 R2 / Server 2012 / Server 2012 R2 / Server 2016
- résolution de numérisation : 100 × 100 ppp, 150 × 150 ppp, 200 × 100 ppp, 200 × 200 ppp, 200 × 400 ppp, 300 × 300 ppp, 400 × 400 ppp, 600 × 600 ppp
- Originaux acceptables

## 26. : Grammage des supports pour le chargeur de documents

- Numérisation recto : 38 à 220 g/m<sup>2</sup> / 64 à 220 g/m<sup>2</sup> (noir et blanc/couleur)
- Numérisation recto verso : 50 à 220 g/m<sup>2</sup> / 64 à 220 g/m<sup>2</sup> (noir et blanc/couleur)

## 27. Vitesse de numérisation (noir et blanc/couleur ; A4)

- Numérisation recto (noir et blanc) : 120 ipm (300 ppp) / 120 ipm (600 ppp) ;
- Numérisation recto (couleur) : 120 ipm (300 ppp) / 70 ipm (600 ppp) ;
- Numérisation recto verso (noir et blanc) : 240 ipm (300 ppp) / 150 ipm (600 ppp) ;
- Numérisation recto verso (couleur) : 220 ipm (300 ppp) / 90 ipm (600 ppp) ;

## 30. Capacité papier. 300 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>)

### 31. Numérisation recto verso, Recto verso en recto verso (automatique)

#### II. ENCOLLEUSE (quantité 01)

Vitesse de reliure typique	Livres souples: 20 livres en 15 minutes Livres rigides: 15 livres en 15 minutes
Capacité	Jusqu'à 450 cycles soit 180 livres par heure
Capacité de production	1 à 3 livres par minute
Épaisseur de reliure minimale / maximale	0.1-45 mm / 0.1-1.9 pouces
Longueur de reliure maximale	Jusqu'à 455 mm / 17.9 pouces
Hauteur de reliure minimale / maximale	140 / 320 mm / 5.5-12.5 pouces
Épaisseur maximale de la couverture	Jusqu'à 400 g/m <sup>2</sup>
Voltage (V) / Fréquence (Hz)	220-240 / 50-60
Courant maximal	3.8 A
Dimensions de la machine (L x P x H)	1070 x 600 x 640 mm / 42 x 23 x 25 pouces
Poids	90 kg / 198 lbs
Installation	Sur une table
Temps de réglage lors du changement de format	Sans réglages
Temps d'ajustement en fonction du format utilisé (largeur/hauteur)	Sans réglages
Système d'emboîtement sous couverture rigide intégré	Oui.
Consommation estimée de colle	66 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 5mm avec 100g de colle 33 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 10mm avec 100g de colle 16 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 20mm avec 100g de colle
Insertion minimale de colle	PUR: 0,5dl, EVA: sans pertes de colle, peut être réchauffée et réutilisée
Opération	Manuelle
<b>Application de colle et préparation du dos</b>	
Méthode d'application de la colle	Rouleau encolleur Fastbind / Encollage par le haut
Grécqueur	Nouveau grécqueur PGO sans poussière. Optimal pour les deux colles PUR et EVA
Colles compatibles	PUR (nettoyage du réservoir nécessaire après usage). EVA (sans nettoyage)
Recommandations de colle	EVA: Fastbind Hot Melt 5.1 PUR: Henkel PUR 3317
Contrôle de température de colle	Electronique. Panel de contrôle muni de deux températures selon la colle utilisé.
<b>Sécurité et confort</b>	

Eteinte automatique sans usage	Oui. Eteinte automatique au bout de 10 heures de non-usage après la mise en route
Extracteur de vapeurs	Machine équipé d'une connexion et d'une haute aspirante.
Bouton pour lumière de travail	Oui.
Conformité EC	Oui.
Dimensions	
Dimensions de la machine largeur X profondeur X hauteur et poids net de la machine	106 x 60 x 70 cm 98 kg (41.7 x 23.6 x 27.6") (212 lbs)
Accessoires	
Accessoires inclus	Kits pour couvertures rigides et souples, 1 x cartouche de colle EVA, 1 x réservoir de colle PUR, 2 outils de remplacement du réservoir, cylindres en carton pour l'insertion de la colle, 2 x couvercles de réservoirs, Outil de manipulation des couvercles du réservoir, cartons de recueil des gouttes de colle, corde électrique, adaptateurs de 50 et 100mm pour la connexion du système d'extraction.
Accessoires optionnels	Réservoir de colle PUR, Réservoir de colle EVA NB : fournir 50l de colle de chaque type en pot de 5l
Equipements complémentaires	
Equipements Fastbind pour couvertures rigides personnalisées	Case maker Fastbind pour grands formats H46 Pro ou pour formats moyens: H32L et H32 pro
Raineuses Fastbind	Raineuses pour grands formats: C500, C500e et Rollo
Presse thermique Fastbind pour la formation de charnières sur la couverture rigide	Fastbind Presso
Equipements complémentaires hors produits Fastbind	Unité d'aspiration des vapeurs PUREX, Système de mise sous vide alimentaire (pour la conservation des sacs de colle PUR ouverts dans le réfrigérateur), Lamineur Sidose FL-32H

**ONDULEURS APC 3000 VA ou 03 KVA online rentable ( quantité 02)**

- ✓ Autonomie min 4 heures
- ✓ Capacité Batterie: min 3000 VA
- ✓ Couleur : noire

**ORDINATEURS i7 ( quantité 01)**

Ordinateurs de marque, ayant la capacité d'exécuter plusieurs applications simultanément : graphiques complexes, multimédia (audio et vidéo), tableurs, bases de données.

- Format : Tour ;

- Processeur : Core i7 ;
- Disque dur :1000 Go à partitionner ;
- Mémoire vive :4 Go ;
- Windows 8 Pro, Microsoft Office 2016 ;
- Carte vidéo min :512 Mo ;
- Lecteur;DVD+/-RW ;
- Ports E/S :6 USB 2.0, 1 port série, 1 port parallèle, 2 PS/2, 1 port VGA, entrée/sortie audio ;
- Carte Réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000 Base TX ;
- Carte réseau sans fil :802.11g ;
- Moniteur :20 pouces ;
- Carte SD/MMC+/mini SD ;
- Bluetooth
- Clavier : AZERTY + Souris + Tapis ;
- Système d'exploitation 64 bits, à usage professionnel, avec interface graphique et licence d'utilisation ;
- Logiciel de graphisme ++ Licence en cours de validité sur au moins un an.
- Logiciel antivirus + Licence d'Antivirus en cours de validité sur au moins un an.

**FORMATION DE TROIS (03) AGENTS PENDANT UN (01) MOIS**

**N.B : Joindre prospectus**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

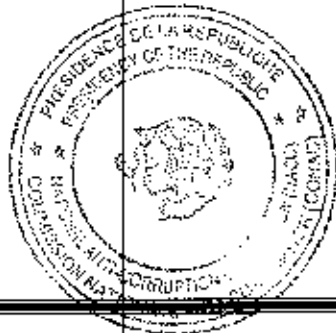
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° ~~1200~~ 3/AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**Imputation budgétaire : Ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL OFFRES**

**PIECE N° 6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

## Bordereau des Prix Unitaires

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire HT en lettres	Prix unitaire HT en chiffres
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				

SIGNATURE

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

DATE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

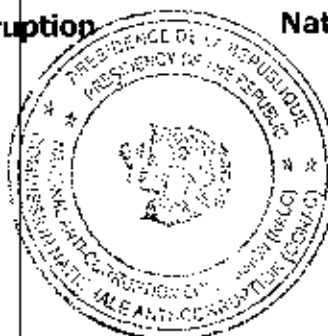
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° *02003* /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC

MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.

Imputation budgétaire : Ligne 94

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

PIECE N° 7 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

\*\*\*\*\*

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	qté	PU	MONTANT
1		U			
	TOTAL HT				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2%)				
	TOTAL TTC				

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

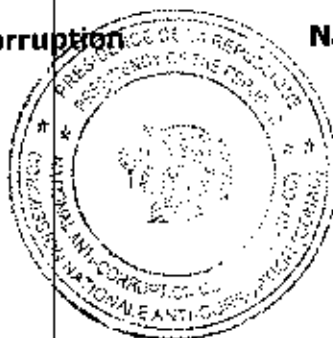
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 000 YAONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC

MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.

Imputation budgétaire : Ligne 94

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

PIECE N° 8: MODELES DES PIECES

\*\*\*\*\*

## Table des modèles

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Annexe n° 2: Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

## Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je soussigné.....[indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est à .....inscrite au registre du commerce de.....sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs N° .....[rappeler l'objet de l'Appel d'Offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, les dits prix font ressortir le montant de l'offre à .....[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à ..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises.[en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de..... mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants:.....L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent Marché en portant au crédit du compte n° .. ouvert au nom de..... auprès de la banque.. Agence de.....

Avant signature du Marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à -----le-----

Signature de..... en qualité de .....dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de\* .....

\*Annexer la lettre de pouvoirs

## Annexe n° 2 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à Monsieur le Président de la CONAC, Chargé du Marché

Yaoundé Cameroun Tél. : ..... Fax: .....

Ci-dessous désigné « l'Autorité Contractante »

Attendu que..... [Nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le fournisseur », s'est engagé, en exécution du Marché, à réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous,

.....  
..... [Nom et adresse de banque], représentée par  
.....  
.....

[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de ..... [En chiffres et en lettres], correspondant au pourcentage inférieur à 10% à préciser du montant du Marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du Marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du

montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à ..... le .....

*[Signature de la banque]*

### Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à Monsieur le Président de la CONAC, Yaoundé Cameroun Tél. : ..... Fax : ..... ,  
ci-dessous désigné « l'Autorité Contractante »

Attendu que ..... [nom et  
adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le fournisseur », s'est engagé, en exécution du Marché  
désigné « le Marché », à réaliser [indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que le fournisseur remettra à l'Autorité Contractante un  
cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du  
montant de la tranche du Marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de  
bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement, Nous,  
.....  
..... [Nom et adresse de banque], représentée par  
.....  
..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque »,  
nous engageons à payer à l'Autorité Contractante, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur  
simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements  
contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour  
quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de  
.....  
..... [En chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous  
libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et  
nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par l'Autorité Contractante, de l'approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... le .....

*[Signature de la banque]*

## Annexe n° 4: Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse .....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :

.....  
..... [le titulaire], au profit de

Monsieur le Ministre des Finances

Yaoundé Cameroun Tél. : ..... Fax: .....

(« Le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du Marché ..... du ..... relatif aux fournitures [indiquer l'objet des fournitures, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [trente (30) %] du montant Toutes Taxes Comprises du Marché n° ..... , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : ..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [Le titulaire] ouverts auprès de la banque..... sous le n° .....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

*Signé et authentifié par la banque*

à . le . . . . .

*[Signature de la banque]*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

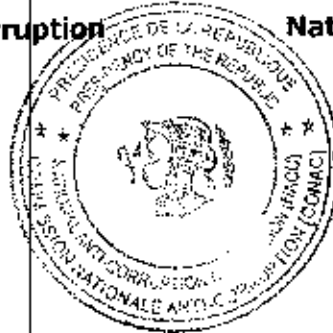
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : [http:// www.conac.cm](http://www.conac.cm)

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° *022* 11AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**Imputation budgétaire : Ligne 94**

**PIECE N° 10 : LISTE DES ORGANISMES AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**PIECE N° 10 : LISTE DES ORGANISMES HABILITES A PRODUIRE LES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**Les Banques:**

- 1) Société Générale du Cameroun (SGC), BP 4042 Douala ;
- 2) Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP 1784 Douala;
- 3) Afriland First Bank (First Bank), BP 1134 Yaoundé
- 4) Banque Atlantique du Cameroun (BACM), BP 2933 Douala
- 5) Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 6) Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP 1925 Douala
- 7) Union Bank of Cameroon PLC (UBC), BP 15569 Douala;
- 8) CITIBANK Cameroun (CITIGROUP), BP 4571 Douala;
- 9) Commercial Bank of Cameroon (CBC) BP 4004 Douala;
- 10) National Financial Credit Bank (NFCB), BP 6578 Yaoundé;
- 11) Société Camerounaise des Banques-Cameroun ((SCB), BP 300 Douala ;
- 12) United bank for Africa (UBA), BP 2088 Douala;
- 13) Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP 600 Douala ;
- 14) Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprise (BC-PME), BP 15692 Yaoundé ;
- 15) Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP 4593 Douala;
- 16) Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), BP 1573 Yaoundé.

**Les Compagnies d'Assurances:**

- 17) Chanas Assurances ;
- 18) Activa Assurances ;
- 19) Nsia Assurances ;
- 20) Zenithe Insurance ;
- 21) Société Africaine d'Assurances et de Réassurances ;
- 22) Saham Assurances
- 23) Pro Assur
- 24) Area Assurances ;
- 25) Atlantique Assurances ;
- 26) Bénéficial Général Insurance ;
- 27) Compagnie Professionnelle d'Assurances

14. **Module de finition : Agrafage-V2 ou Module de finition brochure-V2) 4250 feuilles (A4, 80 g/m<sup>2</sup>).**

15. **Module de finition agrafage-X1 ou Module de finition brochure-X1)**

16. **Options de finition :**

- assemblage, groupage, tirage offset
- assemblage, groupage, décalage, agrafage, piqûre à cheval, perforation (plusieurs motifs), découpe, insertion, pli (en C/en Z/en deux/parallèle double/accordéon en Z)

17. **Supports pris en charge :**

➤ **Cassettes 1/2 :**

- |                      |                        |                        |
|----------------------|------------------------|------------------------|
| - papier fin ;       | - papier couleur ;     | - papier machine,      |
| - papier ordinaire ; | - papier pré-perforé ; | - papier transparent ; |
| - papier recyclé ;   | - papier épais ;       | - papier à en-tête.    |

➤ **Cassettes 3/4 :**

- |                      |                        |                      |
|----------------------|------------------------|----------------------|
| - papier fin ;       | - papier pré-perforé ; | - enveloppe ;        |
| - papier ordinaire ; | - papier épais ;       | - papier à en-tête ; |
| - papier recyclé ;   | - papier machine ;     | - papier à onglet ;  |
| - papier couleur ;   | - papier transparent ; | - carte postale.     |

➤ **Bac multifonctions :**

- |                        |                           |                     |
|------------------------|---------------------------|---------------------|
| - papier fin ;         | - papier épais ;          | - papier à onglet ; |
| - papier ordinaire ;   | - papier machine ;        | - papier calque ;   |
| - papier recyclé ;     | - papier transparent ;    | - papier couché ;   |
| - papier couleur ;     | - étiquettes, enveloppe ; | - carte postale ;   |
| - papier pré-perforé ; | - papier à en-tête ;      | - papier texturé.   |

➤ **Bacs d'alimentation en option :**

- papier fin ;
- papier ordinaire ;
- papier recyclé ;
- papier couleur ;
- papier pré-perforé ;
- papier épais ;
- papier machine ;
- papier transparent ;
- étiquettes ;
- enveloppe ;
- papier à en-tête ;
- papier calque ;
- papier couché ;
- carte postale double ;
- carte postale quadruple ;
- papier texturé ;
- index.

Nécessite le magasin d'impression à la demande LITE C1 et un magasin d'impression à la demande LITE-C1 ou un magasin papier-C1 Multi cassettes.

## 18. Formats de supports pris en charge

➤ **Cassettes 1/2** : A4, B5

➤ **Cassette 3/4** :

- formats standard : A4, A4R, A3, B4, B5R, B5, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po), enveloppe (N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL) ;
- formats personnalisés : 139,7 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm. Formats personnalisés d'enveloppe : 98 mm × 148 mm à 330,2 mm × 487,7 mm.

➤ **Bac multifonctions** :

- formats standard : A4, A4R, A3, B4, B5R, B5, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po), enveloppes : N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL ;
- format personnalisé d'enveloppe : 90 × 148 mm à 330,2 × 487,7 mm ; formats personnalisés : 100 mm × 148 mm à 330,2 mm × 487,7 mm ; format libre : 100 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm.

➤ **Magasin papier-E1**. A4, B5.

➤ **Magasin d'impression à la demande LITE C1** :

- A4, A4R, A3, B4, B5, B5R, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po) Enveloppes : (N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL) Format personnalisé : 139,7 × 148 mm à 330,2 × 487,7 mm.

➤ **Magasin papier-C1 À multi-cassettes** :

- A4, A4R, A3, B4, B5, B5R, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po). Formats personnalisés : 139,7 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm

➤ **Grammages pris en charge**

➤ **Cassette 1/2** : 52 à 220 g/m<sup>2</sup>

➤ **Cassette 3/4** : 52 à 256 g/m<sup>2</sup>

➤ **Bac multifonctions** : 52 à 300 g/m<sup>2</sup>

➤ **Recto verso** : 52 à 220 g/m<sup>2</sup>

➤ **Temps de préchauffage** :

- à la mise en route : 30 secondes ou moins ;
- à partir du mode veille : 30 secondes ou moins ;
- mode de démarrage rapide : 4 secondes ou moins.

➤ **Dimensions (L × P × H)** : 689 mm × 941 mm × 1220 mm

➤ **Espace requis pour l'installation (L × P)**

- 1913 mm × 1524 mm (de base : bac multifonctions ouvert + module de finition brochures V2) 3818 × 1524 mm ; configuration complète : magasin papier-C1 multi cassettes + unité d'insertion de documents-N1 + perforateur professionnel-A1 multifonction + unité de pliage du papier-J1 + module de finition brochure-X1)

19. **Poids** : Environ 270 kg (toner compris)

## 20. Caractéristiques d'impression

- Méthode d'impression : Impression laser couleur
- Vitesse d'impression (noir et blanc/couleur) : 80/70 ppm (A4), 40/35 ppm (A3), 56/49 ppm (A4R), 80/70 ppm (A5R)

## 21. Résolution d'impression :

- 600 ppp × 600 ppp, 1200 ppp × 1200 ppp ;
- Langages PDL
- UFR II, PCL 6, Génueine Adobe PostScript niveau 3 (standard) ;
- Impression recto-verso.

## 22. Automatique

- Impression directe : Impression disponible depuis une clé USB, un espace avancé, une interface utilisateur distante et un navigateur Web<sup>2</sup>
- Types de fichier pris en charge : TIFF, JPEG, PDF, EPS et XPS.

## 23. Spécifications de copie :

- Vitesse de copie. 80/70 ppm (A4), 40/35 ppm (A3), 56/49 ppm (A4R), 80/70 ppm (A5R) ;
- Temps de sortie de la 1re copie (N&B/couleur) env. 4,4/5,4 secondes maximum.

## 24. Résolution de copie

- Lecture : 600 × 600 ppp ;
- Impression : jusqu'à 1200 × 1200 ppp ;
- Plusieurs copies ;
- Jusqu'à 9999 copies ;
- Agrandissement ;
- De 25 % à 400 % (par incréments de 1 %).

## 25. Spécifications de numérisation

- Type standard : lecteur et chargeur automatique de documents recto verso en un seul passage (DADF)
- Systèmes d'exploitation pris en charge : Windows Vista / 7 / 8.1 / 10 / Server 2008 / Server 2008 R2 / Server 2012 / Server 2012 R2 / Server 2016
- résolution de numérisation : 100 × 100 ppp, 150 × 150 ppp, 200 × 100 ppp, 200 × 200 ppp, 200 × 400 ppp, 300 × 300 ppp, 400 × 400 ppp, 600 × 600 ppp
- Originaux acceptables

## 26. : Grammage des supports pour le chargeur de documents

- Numérisation recto : 38 à 220 g/m<sup>2</sup> / 64 à 220 g/m<sup>2</sup> (noir et blanc/couleur)
- Numérisation recto verso : 50 à 220 g/m<sup>2</sup> / 64 à 220 g/m<sup>2</sup> (noir et blanc/couleur)

## 27. Vitesse de numérisation (noir et blanc/couleur ; A4)

- Numérisation recto (noir et blanc) : 120 ipm (300 ppp) / 120 ipm (600 ppp) ;
- Numérisation recto (couleur) : 120 ipm (300 ppp) / 70 ipm (600 ppp) ;
- Numérisation recto verso (noir et blanc) : 240 ipm (300 ppp) / 150 ipm (600 ppp) ;
- Numérisation recto verso (couleur) : 220 ipm (300 ppp) / 90 ipm (600 ppp) ;

## 30. Capacité papier. 300 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>)

### 31. Numérisation recto verso, Recto verso en recto verso (automatique)

#### II. ENCOLLEUSE (quantité 01)

Vitesse de reliure typique	Livres souples: 20 livres en 15 minutes Livres rigides: 15 livres en 15 minutes
Capacité	Jusqu'à 450 cycles soit 180 livres par heure
Capacité de production	1 à 3 livres par minute
Épaisseur de reliure minimale / maximale	0.1-45 mm / 0.1-1.9 pouces
Longueur de reliure maximale	Jusqu'à 455 mm / 17.9 pouces
Hauteur de reliure minimale / maximale	140 / 320 mm / 5.5-12.5 pouces
Épaisseur maximale de la couverture	Jusqu'à 400 g/m <sup>2</sup>
Voltage (V) / Fréquence (Hz)	220-240 / 50-60
Courant maximal	3.8 A
Dimensions de la machine (L x P x H)	1070 x 600 x 640 mm / 42 x 23 x 25 pouces
Poids	90 kg / 198 lbs
Installation	Sur une table
Temps de réglage lors du changement de format	Sans réglages
Temps d'ajustement en fonction du format utilisé (largeur/hauteur)	Sans réglages
Système d'emboîtement sous couverture rigide intégré	Oui.
Consommation estimée de colle	66 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 5mm avec 100g de colle 33 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 10mm avec 100g de colle 16 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 20mm avec 100g de colle
Insertion minimale de colle	PUR: 0,5dl, EVA: sans pertes de colle, peut être réchauffée et réutilisée
Opération	Manuelle
<b>Application de colle et préparation du dos</b>	
Méthode d'application de la colle	Rouleau encolleur Fastbind / Encollage par le haut
Grécqueur	Nouveau grécqueur PGO sans poussière. Optimal pour les deux colles PUR et EVA
Colles compatibles	PUR (nettoyage du réservoir nécessaire après usage), EVA (sans nettoyage)
Recommandations de colle	EVA: Fastbind Hot Melt 5.1 PUR: Henkel PUR 3317
Contrôle de température de colle	Electronique. Panet de contrôle muni de deux températures selon la colle utilisé.
Sécurité et confort	

Eteinte automatique sans usage	Oui. Eteinte automatique au bout de 10 heures de non-usage après la mise en route
Extracteur de vapeurs	Machine équipé d'une connexion et d'une haute aspirante.
Bouton pour lumière de travail	Oui.
Conformité EC	Oui.
Dimensions	
Dimensions de la machine largeur X profondeur X hauteur et poids net de la machine	106 x 60 x 70 cm 96 kg (41.7 x 23.6 x 27.6") (212 lbs)
Accessoires	
Accessoires inclus	Kits pour couvertures rigides et souples, 1 x cartouche de colle EVA, 1 x réservoir de colle PUR, 2 outils de remplacement du réservoir, cylindres en carton pour l'insertion de la colle, 2 x couvercles de réservoirs, Outil de manipulation des couvercles du réservoir, cartons de recueil des gouttes de colle, corde électrique, adaptateurs de 50 et 100mm pour la connexion du système d'extraction.
Accessoires optionnels	Réservoir de colle PUR, Réservoir de colle EVA NB : fournir 50l de colle de chaque type en pot de 5l
Equipements complémentaires	
Equipements Fastbind pour couvertures rigides personnalisées	Case maker Fastbind pour grands formats H46 Pro ou pour formats moyens: H32L et H32 pro
Raineuses Fastbind	Raineuses pour grands formats: C500, C500e et Rollo
Presse thermique Fastbind pour la formation de charnières sur la couverture rigide	Fastbind Presso
Equipements complémentaires hors produits Fastbind	Unité d'aspiration des vapeurs PUREX, Système de mise sous vide alimentaire (pour la conservation des sacs de colle PUR ouverts dans le réfrigérateur), Lamineur Sidose FL-32H

#### **ONDULEURS APC 3000 VA ou 03 KVA online rentable ( quantité 02)**

- ✓ Autonomie min 4 heures
- ✓ Capacité Batterie: min 3000 VA
- ✓ Couleur : noire

#### **ORDINATEURS i7 ( quantité 01)**

Ordinateurs de marque, ayant la capacité d'exécuter plusieurs applications simultanément : graphiques complexes, multimédia (audio et vidéo), tableurs, bases de données.

- Format : Tour ;

- Processeur : Core i7 ;
- Disque dur :1000 Go à partitionner ;
- Mémoire vive :4 Go ;
- Windows 8 Pro, Microsoft Office 2016 ;
- Carte vidéo min :512 Mo ;
- Lecteur :DVD+/-RW ;
- Ports E/S :6 USB 2.0, 1 port série, 1 port parallèle, 2 PS/2, 1 port VGA, entrée/sortie audio ;
- Carte Réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000 Base TX ;
- Carte réseau sans fil :802.11g ;
- Moniteur :20 pouces ;
- Carte SD/MMC+/mini SD ;
- Bluetooth
- Clavier : AZERTY + Souris + Tapis ;
- Système d'exploitation 64 bits, à usage professionnel, avec interface graphique et licence d'utilisation ;
- Logiciel de graphisme ++ Licence en cours de validité sur au moins un an.
- Logiciel antivirus + Licence d'Antivirus en cours de validité sur au moins un an.

**FORMATION DE TROIS (03) AGENTS PENDANT UN (01) MOIS**

**N.B : Joindre prospectus**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

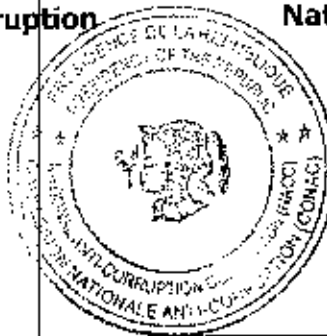
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° 3/AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**Imputation budgétaire : Ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL OFFRES**

**PIECE N° 6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**Bordereau des Prix Unitaires**

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire HT en lettres	Prix unitaire HT en chiffres
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				

SIGNATURE

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

DATE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° *0003* /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**Imputation budgétaire : Ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**PIECE N° 7 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

\*\*\*\*\*

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	qté	PU	MONTANT
1		U			
	TOTAL HT				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2%)				
	TOTAL TTC				

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL: <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° 0070 YAONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**Imputation budgétaire : Ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**PIECE N° 8: MODELES DES PIECES**

\*\*\*\*\*

## Table des modèles

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Annexe n° 2: Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

## Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je soussigné.....[indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est à .....inscrite au registre du commerce de.....sous le n°.....

٢٦

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs N° .....[rappeler l'objet de l'Appel d'Offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, les dits prix font ressortir le montant de l'offre à .....[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à ..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises.[en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de..... mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants:.....L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent Marché en portant au crédit du compte n° .. ouvert au nom de..... auprès de la banque.. Agence de.....

Avant signature du Marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à .....le.....

Signature de..... en qualité de .....dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de\* .....

\*Annexer la lettre de pouvoirs

## Annexe n° 2 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à Monsieur le Président de la CONAC, Chargé du Marché

Yaoundé Cameroun Tél. : ..... Fax: .....

Ci-dessous désigné « l'Autorité Contractante »

Attendu que..... [Nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le fournisseur », s'est engagé, en exécution du Marché, à réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous,

.....  
..... [Nom et adresse de banque], représentée par  
.....  
.....

[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de ..... [En chiffres et en lettres], correspondant au pourcentage inférieur à 10% à préciser du montant du Marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du Marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du

montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à ..... le ..... ..

*[Signature de la banque]*

### Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à Monsieur le Président de la CONAC, Yaoundé Cameroun Tél. : ..... Fax : ..... ,  
ci-dessous désigné « l'Autorité Contractante »

Attendu que ..... [nom et  
adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le fournisseur », s'est engagé, en exécution du Marché  
désigné « le Marché », à réaliser [indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que le fournisseur remettra à l'Autorité Contractante un  
cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du  
montant de la tranche du Marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de  
bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement, Nous,  
.....  
..... [Nom et adresse de banque], représentée par  
.....  
..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque »,  
nous engageons à payer à l'Autorité Contractante, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur  
simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements  
contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour  
quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de  
.....  
..... [En chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous  
libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et  
nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par l'Autorité Contractante, de l'approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... le .....

*[Signature de la banque]*

## Annexe n° 4: Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse .....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :

.....  
..... [le titulaire], au profit de

Monsieur le Ministre des Finances

Yaoundé Cameroun Tél. : ..... Fax: .....

(« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du Marché ..... du ..... relatif aux fournitures [indiquer l'objet des fournitures, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [trente (30) %] du montant Toutes Taxes Comprises du Marché n° ..... , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : ..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [Le titulaire] ouverts auprès de la banque..... sous le n° .....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

*Signé et authentifié par la banque*

à ..... le .....

*[Signature de la banque]*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL : <http://www.conac.cm>

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° *00003* /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**Imputation budgétaire : Ligne 94**

**PIECE N° 10 : LISTE DES ORGANISMES AUTORISES A EMETTRE DES  
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**PIECE N° 10 : LISTE DES ORGANISMES HABILITES A PRODUIRE LES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**Les Banques:**

- 1) Société Générale du Cameroun (SGC), BP 4042 Douala ;
- 2) Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP 1784 Douala;
- 3) Afriland First Bank (First Bank), BP 1134 Yaoundé
- 4) Banque Atlantique du Cameroun (BACM), BP 2933 Douala
- 5) Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 6) Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP 1925 Douala
- 7) Union Bank of Cameroon PLC (UBC), BP 15669 Douala;
- 8) CITIBANK Cameroun (CITIGROUP), BP 4571 Douala;
- 9) Commercial Bank of Cameroon (CBC) BP 4004 Douala;
- 10) National Financial Credit Bank (NFCB), BP 6578 Yaoundé;
- 11) Société Camerounaise des Banques-Cameroun ((SCB), BP 300 Douala ;
- 12) United bank for Africa (UBA), BP 2088 Douala;
- 13) Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP 600 Douala ;
- 14) Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprise (BC-PME), BP 15692 Yaoundé ;
- 15) Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP 4593 Douala;
- 16) Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), BP 1573 Yaoundé.

**Les Compagnies d'Assurances:**

- 17) Chanas Assurances ;
- 18) Activa Assurances ;
- 19) Nsia Assurances ;
- 20) Zenithe Insurance ;
- 21) Société Africaine d'Assurances et de Réassurances ;
- 22) Saham Assurances
- 23) Pro Assur
- 24) Area Assurances ;
- 25) Atlantique Assurances ;
- 26) Bénéficial Général Insurance ;
- 27) Compagnie Professionnelle d'Assurances

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption  
(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission  
(NACC)

URL: [http:// www.conac.cm](http://www.conac.cm)

Email : [info@conac.cm](mailto:info@conac.cm)



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° ~~2019~~ /AONO/PR/CONAC/CIPM/2019 DU 11/09/2019**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE REPROGRAPHIE POUR LE COMPTE DE LA CONAC**

**MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMISSION NATIONALE ANTI – CORRUPTION (CONAC)**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public CONAC, exercices 2019 et suivants.**

**Imputation budgétaire : Ligne 94**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**PIECE N° 11 : GRILLE D'EVALUATION TECHNIQUE**

\*\*\*\*\*

## GRILLE D'EVALUATION TECHNIQUE

**NOM DU SOUMISSIONNAIRE :**

**A. LES CRITERES ELIMINATOIRES :**

1. Absence de l'une des pièces du dossier administratif ou non-conformité de l'une d'elle après un délai de 48 heures ;
2. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. Absence du prospectus ou de la fiche technique détaillée de la fourniture proposée ;
4. Modification ou refus d'acceptation du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. Non satisfaction de moins de 80% des spécifications techniques du matériel commandé ;
6. Absence de caution de soumission.

**B. LES CRITERES ESSENTIELS :**

N°	ELEMENTS D'APPRECIATION	COTATION	
		OUI	NON
1.	la présentation générale des dossiers (reliure, pagination, pièces dans l'ordre) ;		
2.	Références du Soumissionnaire dans des prestations similaires (avoir effectué au moins deux Marchés d'au moins vingt millions (20 000 000) au cours des deux dernières années) assorties des justificatifs		
3.	Délai de livraison ≤ 30 jours		

**C. NOTATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES :**

**a) Evaluation du Copieur Multifonctions**

N	Caractéristique	COTATION	
		OUI	NON
1.	Type d'appareil : Multifonction laser couleur		
2. 3.	Fonctions de base : Impression, copie, numérisation, envoi, stockage et télécopie en option.		
4.	Vitesse du processeur : Double processeur 1,75 GHz		
5.	Panneau de commande : Standard : écran LCD tactile couleur WSVGA TFT 25,6 cm (10,1 pouces) ; Optionnel : panneau de commande couleur vertical SVGA 26,4 cm (10,4 pouces).		

6.	<b>Mémoire</b> : 4 Go de RAM		
7.	<b>Disque dur</b> : 1 To		
8.	<b>Connexion Réseau</b> : 1000Base-T/100Base-TX/10Base-T, sans fil LAN (IEEE 802.11 b/g/n).		
9.	<b>Port USB</b> : 2 ports USB 2.0 (hôte) ; 1 port USB 3.0 (hôte), 1 port USB 2.0.		
10.	<b>Protocoles réseau</b> : TCP/IP, type de châssis : Ethernet II.		
11.	<b>Applications d'impression</b> : LPD/Raw/IPP/IPPS/FTP/WSD/Mopria/GCP/AirPrint/Windows10 Mobile Print; AppleTalk, type de trame : Ethernet SNAP ; PAP (protocole d'accès de l'imprimante) ; Navigateur Web.		
12.	<b>Chargeur papier</b> : 2 cassettes de 1100 feuilles (80 g/m <sup>2</sup> ) ; 2 cassettes de 550 feuilles (80 g/m <sup>2</sup> ) ; Bac multifonction de 250 feuilles (80 g/m <sup>2</sup> ).		
13.	<b>Chargeur papier (en option)</b> 1 magasin à papier latéral de 3500 feuilles (80 g/m <sup>2</sup> ) (magasin papier E1) 1 magasin à papier latéral de 3500 feuilles (80 g/m <sup>2</sup> ) (magasin d'impression à la demande LITE-C1) ; 1 magasin papier à multi-cassettes 6000 feuilles (80 g/m <sup>2</sup> ) (magasin papier-C1 à multi-cassettes). <b>Capacité</b> : maximale d'entrée papier : 9300 feuilles (80 g/m <sup>2</sup> ) ; papier maximum en sortie : - sans module de finition : 250 feuilles (A4, 80 g/m <sup>2</sup> ) ; - avec module de finition externe : 3500 feuilles (A4, 80 g/m <sup>2</sup> ).		
14.	<b>Module de finition</b> : Agrafage-V2 ou Module de finition brochure-V2) 4250 feuilles (A4, 80 g/m <sup>2</sup> ).		
15.	<b>Module de finition agrafage-X1 ou Module de finition brochure-X1)</b>		
16.	<b>Options de finition</b> : assemblage, groupage, tirage offset assemblage, groupage, décalage, agrafage, piqûre à cheval, perforation (plusieurs motifs), découpe, insertion, pli (en C/en Z/en deux/parallèle double/accordéon en Z)		

17. **Supports pris en charge :**

**Cassettes 1/2 :** papier fin ; papier ordinaire ; papier recyclé ; papier couleur ; papier pré-perforé ; papier épais ; papier machine, papier transparent ; papier à en-tête.

**Cassettes 3/4 :** papier fin ; papier ordinaire ; papier recyclé ; papier couleur ; papier pré-perforé ; papier épais ; papier machine ; papier transparent ; enveloppe ; papier à en-tête ; papier à onglet ; carte postale

**Bac multifonctions :** papier fin ; papier ordinaire ; papier recyclé ; papier couleur ; papier pré-perforé ; papier épais ; papier machine ; papier transparent ; étiquettes, enveloppe ; papier à en-tête ; papier à onglet ; papier calque ; papier couché ; carte postale ; papier texturé.

**Bacs d'alimentation en option :** papier fin ; papier ordinaire ; papier recyclé ; papier couleur ; papier pré-perforé ; papier épais ; papier machine ; papier transparent ; étiquettes ; enveloppe ; papier à en-tête ; papier calque ; papier couché ; carte postale double ; carte postale quadruple ; papier texturé ; index.

Nécessite le magasin d'impression à la demande LITE C1 et un magasin d'impression à la demande LITE-C1 ou un magasin papier-C1 Multi cassettes.

18. **Formats de supports pris en charge**

- **Cassettes 1/2 :** A4, B5
- **Cassette 3/4 :**
  - formats standard : A4, A4R, A3, B4, B5R, B5, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po), enveloppe (N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL) ;
  - formats personnalisés : 139,7 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm. Formats personnalisés d'enveloppe : 98 mm × 148 mm à 330,2 mm × 487,7 mm.
- **Bac multifonctions :**
  - formats standard : A4, A4R, A3, B4, B5R, B5, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po), enveloppes : N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL ;
  - format personnalisé d'enveloppe : 90 × 148 mm à 330,2 × 487,7 mm ;
  - formats personnalisés : 100 mm × 148 mm à 330,2 mm × 487,7 mm ;
  - format libre : 100 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm.
- **Magasin papier-E1.** A4, B5.
- **Magasin d'impression à la demande LITE C1 :**
  - A4, A4R, A3, B4, B5, B5R, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po) Enveloppes : (N° 10 (COM10), Monarch, ISO-C5, DL) Format personnalisé : 139,7 × 148 mm à 330,2 × 487,7 mm.
- **Magasin papier-C1 À multi-cassettes :**

A4, A4R, A3, B4, B5, B5R, A5R, SRA3, 330 × 483 mm (13 po × 19 po). Formats personnalisés : 139,7 × 182 mm à 330,2 × 487,7 mm

- **Grammages pris en charge**
- **Cassette 1/2** : 52 à 220 g/m<sup>2</sup>
- **Cassette 3/4** : 52 à 256 g/m<sup>2</sup>
- **Bac multifonctions** : 52 à 300 g/m<sup>2</sup>
- **Recto verso** : 52 à 220 g/m<sup>2</sup>
- **Temps de préchauffage** :
  - à la mise en route : 30 secondes ou moins ;
  - à partir du mode veille : 30 secondes ou moins ;
  - mode de démarrage rapide : 4 secondes ou moins.
- **Dimensions (L × P × H)** : 669 mm × 941 mm × 1220 mm
- **Espace requis pour l'installation (L × P)**
  - 1913 mm × 1524 mm (de base : bac multifonctions ouvert + module de finition brochures V2)
  - 3818 × 1524 mm ; configuration complète : magasin papier-C1 multi cassettes + unité d'insertion de documents-N1 + perforateur professionnel-A1 multifonction + unité de pliage du papier-J1 + module de finition brochure-X1)

19. **Poids** : Environ 270 kg (toner compris)

20. **Caractéristiques d'impression**

- Méthode d'impression : Impression laser couleur
- Vitesse d'impression (noir et blanc/couleur) : 80/70 ppm (A4), 40/35 ppm (A3), 56/49 ppm (A4R), 80/70 ppm (A5R)

21. **Résolution d'impression** :

- 600 ppp × 600 ppp, 1200 ppp × 1200 ppp ;
- Langages PDL
- UFR II, PCL 6, Génueine Adobe PostScript niveau 3 (standard) ;
- Impression recto-verso.

22. **Automatique**

- Impression directe : Impression disponible depuis une clé USB, un espace avancé, une interface utilisateur distante et un navigateur Web<sup>2</sup>
- Types de fichier pris en charge : TIFF, JPEG, PDF, EPS et XPS.

23. **Spécifications de copie** :

- **Vitesse de copie.** 80/70 ppm (A4), 40/35 ppm (A3), 56/49 ppm (A4R), 80/70 ppm (A5R) ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Temps de sortie de la 1re copie (N&amp;B/couleur) env. 4,4/5,4 secondes maximum.</li> </ul>		
24.	<p><b>Résolution de copie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lecture : 600 × 600 ppp ;</li> <li>➤ Impression : jusqu'à 1200 × 1200 ppp ;</li> <li>➤ Plusieurs copies ;</li> <li>➤ Jusqu'à 9999 copies ;</li> <li>➤ Agrandissement ;</li> <li>➤ De 25 % à 400 % (par incréments de 1 %).</li> </ul>		
25.	<p><b>spécifications de numérisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Type standard : lecteur et chargeur automatique de documents recto verso en un seul passage (DADF)</li> <li>➤ Systèmes d'exploitation pris en charge : Windows Vista / 7 / 8.1 / 10 / Server 2008 / Server 2008 R2 / Server 2012 / Server 2012 R2 / Server 2016</li> <li>➤ résolution de numérisation : 100 × 100 ppp, 150 × 150 ppp, 200 × 100 ppp, 200 × 200 ppp, 200 × 400 ppp, 300 × 300 ppp, 400 × 400 ppp, 600 × 600 ppp</li> <li>➤ Originaux acceptables</li> </ul>		
26.	<p><b>Grammage des supports pour le chargeur de documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Numérisation recto : 38 à 220 g/m<sup>2</sup> / 64 à 220 g/m<sup>2</sup> (noir et blanc/couleur)</li> <li>➤ Numérisation recto verso : 50 à 220 g/m<sup>2</sup> / 64 à 220 g/m<sup>2</sup> (noir et blanc/couleur)</li> </ul>		
27.	<p><b>se de numérisation (noir et blanc/couleur ; A4)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Numérisation recto (noir et blanc) : 120 ipm (300 ppp) / 120 ipm (600 ppp) ;</li> <li>➤ Numérisation recto (couleur) : 120 ipm (300 ppp) / 70 ipm (600 ppp) ;</li> <li>➤ Numérisation recto verso (noir et blanc) : 240 ipm (300 ppp) / 150 ipm (600 ppp) ;</li> <li>➤ Numérisation recto verso (couleur) : 220 ipm (300 ppp) / 90 ipm (600 ppp) ;</li> </ul>		
28.	<p><b>Capacité papier. 300 feuilles (80 g/m<sup>2</sup>)</b></p>		
29.	<p><b>Numérisation recto verso, Recto verso en recto verso (automatique)</b></p>		

b) Evaluation de l'encolleuse

N	Caractéristique	COTATION	
		OUI	NON
1.	Vitesse de reliure typique : Livres souples: 20 livres en 5 minutes, Livres rigides: 15 livres en 15 minutes		
2.	Capacité : Jusqu'à 450 cycles soit 180 livres par heure		
3.	Capacité de production : 1 à 3 livres par minute		
4.	Epaisseur de reliure minimale / maximale : 0.1-45 mm / 0.1-1.9 pouces		
5.	Longueur de reliure maximale : Jusqu'à 455 mm / 17.9 pouces		
6.	Hauteur de reliure minimale / maximale : 140 / 320 mm / 5.5-12.5 pouces		
7.	Epaisseur maximale de la couverture : Jusqu'à 400 g/m <sup>2</sup>		
8.	Epaisseur maximale de la couverture : Jusqu'à 400 g/m <sup>2</sup>		
9.	Epaisseur maximale de la couverture : Jusqu'à 400 g/m <sup>2</sup>		
10.	Voltage (V) / Fréquence (Hz) : 220-240 / 50-60		
11.	Courant maximal : 3.8 A		
12.			
13.	Dimensions de la machine (L x P x H) : 1070 x 600 x 640 mm / 42 x 23 x 25 pouces		
14.	Poids 90 kg / 198 lbs		
15.	Installation : Sur une table		
16.	Temps de réglage lors du changement de format : Sans réglages		
17.	Temps d'ajustement en fonction du format utilisé (largeur/hauteur) : Sans réglages		
18.	Système d'emboitage sous couverture rigide intégré : Oui		
19.	<p>Consommation estimée de colle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 66 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 5mm avec 100g de colle ;</li> <li>- 33 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 10mm avec 100g de colle ;</li> <li>- 16 livres A4 Portrait (longueur du dos 297mm) par heure d'une épaisseur de 20mm avec 100g de colle.</li> </ul>		
20.	Insertion minimale de colle : PUR: 0,5cl, EVA: sans pertes de colle, peut être réchauffée et réutilisée		
21.	Opération : Manuelle		
22.	<p>Application de colle et préparation du dos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode d'application de la colle : Rouleau encolleur Fastbind / Encollage par le haut ;</li> <li>- Grécqueur Nouveau grécqueur PGO sans poussière. Optimal pour les deux colles PUR et EVA ;</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colles compatibles PUR (nettoyage du réservoir nécessaire après usage), EVA (sans nettoyage) ;</li> <li>- <b>Recommandations de colle</b> EVA: Fastbind Hot Melt 5.1 PUR: Henkel PUR 3317;</li> <li>- <b>Contrôle de température de colle</b> Electronique Panel de contrôle muni de deux températures selon la colle utilisé.</li> </ul>		
23.	<p><b>Sécurité et confort :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Eteinte automatique sans usage</b> Oui. Eteinte automatique au bout de 10 heures de non-usage après la mise en route ;</li> <li>- <b>Extracteur de vapeurs</b> Machine équipé d'une connexion et d'une haute aspirante ,</li> <li>- <b>Bouton pour lumière de travail</b> .Oui ;</li> <li>- <b>Conformité EC</b> :Oui.</li> </ul>		
24.	<p><b>Dimensions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dimensions de la machine largeur X profondeur X hauteur et poids net de la machine</b> 106 x 60 x 70 cm 96 kg (41.7 x 23.6 x 27.6") (212 lbs)</li> </ul>		
25.	<p><b>Accessoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accessoires inclus</b> Kits pour couvertures rigides et souples, 1 x cartouche de colle EVA, 1 x réservoir de colle PUR, 2 outils de remplacement du réservoir, cylindres en carton pour l'inscription de la colle, 2 x couvercles de réservoirs, Outil de manipulation des couvercles du réservoir, cartons de recue:l des gouttes de colle, corde électrique, adaptateurs de 50 et 100mm pour la connexion du système d'extraction ;</li> <li>- <b>Accessoires optionnels</b> Réservoir de colle PUR, Réservoir de colle EVA ? NB : fournir 50l de colle de chaque type en pot de 5l</li> </ul>		
26.	<p><b>Equipements complémentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Equipements Fastbind pour couvertures rigides personnalisées</b> Case maker Fastbind pour grands formats H46 Pro ou pour formats</li> </ul>		
27.	<p><b>Raineuses Fastbind</b> : Raineuses pour grands formats: C500, C500e et Rollo</p>		
28.	<p><b>Presse thermique Fastbind pour la formation de charnières sur la couverture rigide</b> : Fastbind Presso</p>		
29.	<p><b>Equipements complémentaires hors produits Fastbind</b> : Unité d'aspiration des vapeurs PUREX, Système de mise sous vde alimentaire (pour la conservation des sacs de colle PUR ouverts dans le réfrigérateur). Lamineur Sidose FL-32H</p>		

c) Evaluation des autres fournitures

N	Caractéristique	COTATION	
		OUI	NON
1.	<p><b>Onduleurs APC 3000 VA OU 03 KVA Online Rentable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie min 4 heures ;</li> <li>- Capacité Batterie: min 3000 VA ;</li> <li>- Couleur : noire.</li> </ul>		
2.	<p><b>Ordinateurs core i7</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordinateurs de marque, ayant la capacité d'exécuter plusieurs applications simultanément graphiques complexes, multimédia (audio et vidéo), tableurs, bases de données.</li> <li>- Format : Tour ;</li> <li>- Processeur : Core i7 ;</li> <li>- Disque dur :1000 Go à partitionner ;</li> <li>- Mémoire vive :4 Go ;</li> <li>- Windows 8 Pro, Microsoft Office 2016 ;</li> <li>- Carte vidéo min :512 Mo ;</li> <li>- Lecteur :DVD+/-RW ;</li> <li>- Ports E/S :6 USB 2.0, 1 port série, 1 port parallèle, 2 PS/2, 1 port VGA, entrée/sortie audio ;</li> <li>- Carte Réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000 Base TX ;</li> <li>- Carte réseau sans fil ; 802.11g ;</li> <li>- Moniteur :20 pouces ;</li> <li>- Carte SD/MMC+/mini SD ;</li> <li>- Bluetooth</li> <li>- Clavier : AZERTY + Souris + Tapis ;</li> <li>- Système d'exploitation 64 bits, à usage professionnel, avec interface graphique et licence d'utilisation ;</li> <li>- Logiciel de graphisme (suite adobe) ++ Licence en cours de validité sur au moins un an.</li> <li>- Logiciel antivirus + Licence d'Antivirus en cours de validité sur au moins un an</li> </ul>		
3.	<p><b>Formation de trois (03) agents pendant un (01) mois</b></p>		

